

Newsletter de Novembre 2018

Le combat continue

Chers adhérents,

Comme nous vous l'avions annoncé dans notre Newsletter de septembre dernier, l'Ahel a remporté une première victoire contre les agissements de la mairie en matière d'urbanisme. La modification du PLU effectuée en catimini, fin juin 2015 est remise en cause, nous revenons aux dispositions du PLU 2011 et avons par la même occasion obtenu des dommages et intérêts qui couvrent partiellement les débours engagés pour cette action.

Le projet XANADU qui devait voir le jour sur le terrain dit « Dufournel » est ajourné puisqu'il est directement impacté par la suppression de la modification du PLU de juin 2015, qui se traduit pour cette zone à un retour de la densité à 20%.

Parallèlement, le projet Green Parc de Noovel 'R contigu au précédent terrain a démarré pour une livraison à une date encore inconnue. Grâce aux actions de l'association, seules 12 maisons dont 4 logements sociaux seront construits contre 19 initialement.

Mais, le combat n'est pas fini, car nous restons dans l'attente de la version finalisée du PLUH : tiendra t elle compte des réserves du Conseil Municipal, du rectificatif porté sur une parcelle autour du Grand Creux (suite à une erreur de la Mairie), et enfin de la suppression de la modification de 2015 du PLU ?

Les réserves et la rectification sont le résultat de la démarche active de notre association.

Mais, il reste un point à obtenir et sur lequel nous ne dérogerons pas : Le PLUH a été présenté à la Métropole avec une densité supérieure aux 20% que nous exigeons pour le terrain dit « Dufournel ». Pour quels motifs cette zone bénéficierait d'un traitement de faveur et d'une densité supérieure aux terrains environnants. Notre victoire contre la modification de 2015 (qui prévoyait déjà une densité plus élevée pour cette zone), rend cette distinction d'autant plus étonnante voire suspect.

Nous avons sollicité le Maire à plusieurs reprises mais sans succès (voir lettre ci-dessous). Nous le relancerons jusqu'à ce qu'il daigne nous répondre.

Comme vous l'avez sans doute appris par la presse ou parce que vous avez été vous-même copie d'un mail d'insultes à l'encontre de la Mairie de Lissieu, nous tenons à profiter de cette newsletter, pour confirmer que n'avons jamais choisi l'anonymat pour exprimer nos désaccords et que nous continuerons à agir ainsi. Nous prôtons la communication et, si possible en face à face mais sommes totalement opposés à ce type d'agissement.

Nous continuerons à vous tenir informé de nos démarches, et bien sûr ceux qui sont intéressés peuvent rejoindre le bureau pour nous aider à poursuivre notre combat.

Enfin l'argent est le nerf de tous combats, alors merci aux retardataires de régler leurs cotisations

Nous avons besoin de vous !

Monsieur le Maire de LISSIEU
Mairie de LISSIEU
69380 LISSIEU

Copie adressée par mail aux Conseillers Municipaux

Lissieu le 31 mai 2018

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu votre lettre recommandée du 9 mai dernier en réponse à notre demande du 27 avril 2018.

Contrairement à vos dires, notre intention n'est pas d'exercer une pression sur vous-même ni sur votre conseil municipal quant à l'aménagement du secteur Charvery-Bois Dieu.

Mais nous nous devons de vous faire constater des éléments factuels.

Tout d'abord, vous faites référence au zonage NB avec un minimum de 2 500 m² constructibles alors que plusieurs de nos adhérents ont été contraints d'acheter des terrains d'une surface minimale de 3000 m², le minimum requis de 2 500 m² que vous mentionnez n'étant autorisé qu'à titre exceptionnel aux parcelles uniques. Ce qui n'est pas le cas de la parcelle B1653.

Par ailleurs, nous vous rappelons que dans votre projet de PLU H, il s'avère que la parcelle B1653 reste la seule à bénéficier d'un CES à 30% malgré votre abandon du principe de la 2e centralité qui a entraîné un retour à un CES de 20 % pour tout le reste du secteur.

Nous ne vous accusons ni vous ni vos élus d'aucun favoritisme et vous laissons assumer vos propos. Mais nous vous demandons de nous apporter une justification précise (autre que les propos de votre adjoint Monsieur GOUDET qui nous a indiqué lors du RDV du 10 janvier 2018 « que notre demande était irrecevable car il ne changerait pas d'avis » sur les motifs de votre maintien d'un zonage à 30% sur le champ « DUFOURNEL »).

Une telle densité ne correspond pas aux orientations ni aux objectifs fixés par le PLU H qui est censé améliorer et au minimum préserver la qualité de vie des habitants.

Concernant la médiation que vous avez décidé d'organiser pour le projet XANADU visant précisément cette parcelle B1653, le rapport du Médiateur met clairement en évidence le refus de près de 100 foyers du secteur Charvery-Bois Dieu d'une telle densification, mais en aucun cas le refus de constructions modérées et en harmonie avec l'existant.

Quand, vous avec votre conseil municipal, allez-vous prendre en compte les souhaits et les choix de vie des concitoyens qui vous ont élus ?

Dans l'attente de vos réponses à nos présentes demandes et d'un retour a un CES uniforme de 20 % dans le secteur de Charvery-Bois Dieu.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le maire l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le bureau et les adhérents AHEL

Le Président
Alain BASSINI



ASSOCIATION DE DÉFENSE DES HABITANTS ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LISSIEU

Association loi 1901 • 3 chemin de pierres 69380 LISSIEU • www.ahel69380.weebly.com

Bulletin d'adhésion individuelle et/ou de don

NOM :

Prénom :

Tél :

Email :

Adresse :

Désir adhérer à l'association AHEL

Signature :

Règle ma cotisation de 30 €

Envoyer le bulletin avec votre chèque à l'ordre de

Don de soutien de €

AHEL 3 chemin des Pierres 69380 LISSIEU

NB : Le nombre d'adhérents fait la force de l'association. Aussi, merci de privilégier les adhésions plutôt que les dons.
